



## ARRÊTÉ D'ANNULATION N° AN 2019/12/09

AN06220191210165

Le président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 12, 13, 14, 23 et 41.

Vu les déclarations de créations et vacances d'emploi de catégorie A,B,C transmises par les collectivités et les établissements énumérés à l'article 2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, au Centre de gestion dans le ressort duquel ils se trouvent,

### ARRÊTE

#### **Article 1 :**

Les déclarations de création et de vacances d'emploi de catégorie A,B et C sont arrêtées conformément au document ci-annexé qui comporte 2 déclarations annulées

#### **Article 2 :**

Ampliation du présent arrêté est adressée à Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais

La description des postes à pourvoir est consultable sur le site <http://www.emploi-territorial.fr> rubrique «Publicité des arrêtés»

Fait à Bruay-la-Buissière le 10 décembre 2019

Pour le Président et par délégation,  
Monsieur Bernard DEVAUX  
Directeur Général des Services

Arrêté établi pour la période du 10/12/2019 au 17/12/2019

N° de déclaration	Grade	Intitulé du poste	Motif d'annulation	Temps de travail	Collectivité	Poste à pourvoir le	N° du précédent arrêté
V06219055122001	Adjoint technique principal de 1ère classe Adjoint technique territorial Adjoint technique principal de 2ème classe	Agente / Agent de signalisation horizontale et verticale <a href="#">Plus de détail</a>	Absence de candidature adaptée	Temps complet	MAIRIE DE LENS 62307 LENS CEDEX		2019/05/05 (1)
V06219081140001	Opérateur des APS Opérateur principal des APS Opérateur qualifié des APS	MAITRE NAGEUR PISCINE <a href="#">Plus de détail</a>	Le grade ne convient pas	Temps complet	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DES 2 BAIES EN MONTREUILLOIS 62170 Montreuil-sur-mer	04/11/2019	06220190820032